Expertignis

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE

ÉTABLISSEMENT	**Musée Vivant du Cheval** Rue du connétable 60 500 CHANTILLY
OPÉRATION 2025_Z56	**Création de locaux dans le Dôme du Musée**
MAÎTRE D'OUVRAGE	**FONDATION D'AUMALE** Domaine de CHANTILLY 60 500 CHANTILLY
MAÎTRE D'ŒUVRE	**COVALENCE ARCHITECTES** 136 rue de Bagnolet 75 020 PARIS

INDICE	DATE (JJ/MM/AA)	OBJET	RÉDIGÉ	VÉRIFIÉ
CCF_01	**02/06/2026**	Émission originale	JM	JM

SOMMAIRE

1. PREAMBULE 4
2. REFERENTIEL 5
3. DONNEES CONCERNANT L'ETABLISSEMENT 6
4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT 6
5. GENERALITES SUR L'ORGANISATION ET LES ZONES 7
6. DEFINITION DES ZONES 7
7. SCENARIOS DE MISE EN SECURITE 8
8. DESCRIPTION TECHNIQUE DU SSI 8
9. FONCTIONNALITES DE L'UAE 10
10. CONCEPTION DE LA FACE AVANT US - UCMC 10
11. PROCEDURE DE RECEPTION TECHNIQUE DU SSI 10
12. FORMATION DU PERSONNEL 12
13. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ENTREPRISES 13
14. CORRELATION ENTRE ZD ET ZS 16
15. EXIGENCES CMSI / UGA 16
16. DEFINITION DES ARRETS TECHNIQUES ET REPORT DES OBSERVATIONS 17

ABRÉVIATIONS – TERMINOLOGIE USUELLE

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
AES	Alimentation Électrique de Sécurité	**MD**	Matériel Déporté
AGS	Alarme Générale Sélective	**NSA**	Non-Stop Ascenseur
APS	Alimentation Pneumatique de Sécurité	**OBS**	Observation
BAAS	Bloc Autonome d'Alarme Sonore	**OI**	Organe Intermédiaire
BAAS Ma	Bloc Autonome d'Alarme Sonore Manuel	**PA**	Position d'Attente
BAAS Pr	Bloc Autonome d'Alarme Sonore Principal	**PCF**	Porte Coupe-Feu
BAAS Sa	Bloc Autonome d'Alarme Sonore Satellite	**PF**	Pare Flamme
CCF	Clapet Coupe-Feu	**PS**	Position de Sécurité
CF	Coupe-Feu	**SDI**	Système de Détection Incendie
CMSI	Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie	**SDAD**	Système de Détecteurs Autonomes Déclencheurs
CR1	Câble résistant au feu	**SES**	Système d'Éclairage de Sécurité
CR1 (S)	Câble résistant au feu liaison surveillée	**SF**	Stable au Feu
CTA	Centrale de Traitement d'Air	**SMSI**	Système de Mise en Sécurité Incendie
CTP	Cheminement Technique Protégé	**SSI**	Système de Sécurité Incendie
DAC	Dispositif Adaptateur de Commande	**SSS**	Système de Sonorisation de Sécurité
DAD	Dispositif Autonome Déclencheur	**SYT1**	Câble de liaison
DAGS	Diffuseur d'Alarme Générale Sélective	**T**	Temporisée
DA ou DAI	Détecteur Automatique d'Incendie	**TR**	Tableau Répétiteur
DAS	Dispositif Actionné de Sécurité	**TRE**	Tableau Répétiteur d'Exploitation
DCM	Dispositif de Commande Manuelle	**TRC**	Tableau répétiteur de confort
DCMR	Dispositif de Commandes Manuelles Regroupées	**UAE**	Unité d'Aide à l'Exploitation
DCS	Dispositif de Commande et de Signalisation	**UCMC**	Unité de Commandes Manuelles Centralisées
DCT	Dispositif Commande Terminal	**UGA**	Unités de Gestion d'Alarme
DECT	Dispositif Électrique de Commande et de Temporisation	**UGCIS**	Unité de Gestion Centralisée d'Issue de Secours
DENFC	Dispositif d'Evacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur	**US**	Unité de Signalisation
DL	Diffuseur Lumineux	**VMC**	Ventilation Mécanique Contrôlée
DM	Déclencheur Manuel	**VT**	Voie de Transmission
DMA	Déclencheur Manuel d'Alarme	**VTP**	Volume Technique Protégé
DS	Diffuseur Sonore	**ZA**	Zone d'Alarme
DSAF	Diffuseur Sonore d'Alarme Feu	**ZC**	Zone de Compartimentage
DS Me	Diffuseur Sonore à Message enregistré	**ZD**	Zone de Détection
DVAF	Dispositif Visuel d'Alarme Feu	**ZDA**	Zone de Détection Automatique
EAx	Équipement Alarme du Type x	**ZDM**	Zone de Détection Manuelle
EAES	Équipement d'Alimentation Énergie de Sécurité	**ZF**	Zone de désenfumage
ECS	Équipement de Contrôle et de Signalisation	**ZS**	Zone de Mise en Sécurité
ECSAV	Équipement de Contrôle et de Signalisation Alarme Vocale		
ERP	Établissement Recevant du Public		
FA	Fermeture Automatique		
FO	Fibre Optique		
FTR	Foyer Type de Référence		
FTS	Foyer Type de Site		
GES	Groupe Électrogène de Sécurité		
GN	Alarme Générale		
GS	Alarme Générale Sélective		
I	Immédiat		
IA	Indicateur d'Action		
IGH	Immeuble de Grande Hauteur		
I/O	Interface d'entrée sortie		
IS	Issue de Secours		

1. PREAMBULE

Le présent document est **le cahier des charges fonctionnel du Système de Sécurité Incendie** (SSI) de l'établissement établi suivant les prescriptions énoncées à l'article 5.3 de la norme NF S 61-931 en vigueur. Il prend en compte les exigences normatives et règlementaires, les demandes spécifiques du maître d'ouvrage et de celles liées à l'exploitation du bâtiment ainsi que les fonctionnalités des matériels utilisés.

L'implantation et le dimensionnement des matériels constituant le système de détection incendie (détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels, etc.) et le système de mise en sécurité incendie (dispositifs actionnés de sécurité, diffuseurs sonores, etc.) ne sont pas à la charge du coordinateur SSI.

Il est également à noter que le dimensionnement des organes de désenfumage et de toutes parties de l'installation est du ressort du maître d'œuvre et des entreprises concernées.

Chaque entreprise concernée pour la réalisation du SSI devra prendre connaissance et respecter les prescriptions de ce document, en plus des autres documents mis à leur disposition.

Le présent cahier des charges fonctionnel, établi sur la base des informations et des documents fournis par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre (le cas échéant), ainsi que les scénarios de mise en sécurité, devront être soumis à l'approbation du contrôleur technique et des autorités compétentes par le maître d'ouvrage.

Ce document a été élaboré à partir des informations suivantes :

- Dossier d'identité SSI existant de l'établissement
- Notice de sécurité de l'opération en date du 20/05/2026
- Visites de site

2. REFERENTIEL

Ce cahier des charges fonctionnel a été établi sur la base du référentiel règlementaire et normatif suivant :

ARRÊTÉS OU RÉFÉRENTIELS	
Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public	
NORMES	
NFS 61-931	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositions générales
NFS 61-932	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'installation
NFS 61-933	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'exploitation et de maintenance
NFS 61-934	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Centralisateur de mise en sécurité (CMSI)
NFS 61-935	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Unités de Signalisation (US)
NFS 61-936	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Équipements d'Alarme (EA)
NFS 61-937	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS)
NFS 61-938	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs de Commande Manuelle (DCM) Dispositifs de Commandes Manuelles Regroupées (DCMR) Dispositifs de Commande avec Signalisation (DCS) Dispositifs Adaptateur de Commande (DAC)
NFS 61-939	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Alimentations Pneumatiques de Sécurité (APS)
NFS 61-940	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Alimentations Électriques de Sécurité (AES)
FDS 61-949	Commentaires et interprétations des normes NFS 61-931 à NFS 61-939
NFS 61-970	Système de Détection Incendie (SDI) - Règles d'installation
NFS 32-001	Signal sonore d'évacuation d'urgence
NFC 48-150	Blocs Autonomes d'Alarme Sonore (BAAS)
NFC 32-070	Conducteurs et câbles isolés pour installations - essais de classification des conducteurs et câbles du point de vue de leur comportement au feu
NFC 15-100	Installations électriques à basse tension - Règles
NF EN 54-X	Série des normes Systèmes de détection et d'alarme incendie

Nota :
La liste des documents de références ci-dessus n'est pas exhaustive. L'installation devra être conforme à l'ensemble des normes en vigueur à la date de la réalisation des travaux de la présente opération.

3. DONNEES CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

31. Généralités

Les informations données dans le présent chapitre ne relèvent pas de notre responsabilité. Elles constituent le résumé des principales informations contenues dans les documents en notre possession ou communiquées lors de réunions et qui influent sur la conception du système de sécurité incendie.

32. Description sommaire du projet

La présente opération consiste en la création de locaux sous les gradins du Dôme du musée du Cheval.

Les locaux créés ne seront pas accessibles au public.

D'un point de vue du Système de Sécurité Incendie, le projet consiste en :
- La dépose des têtes de détection existantes sous gradins ;
- La détection de tous les locaux créés par le projet, y compris dans le sas d'accès au local de stockage ;
- L'extension du signal sonore d'évacuation du Musée aux locaux créés par le projet.

A noter que des dispositifs de contrôle d'accès seront installés sur ces locaux. Ces dispositifs ne seront pas prévus déverrouillées par l'équipement d'alarme.

33. Classement de l'établissement

L'établissement est classé Établissement Recevant du Public de type Y, L et N de 2ème catégorie.

34. Catégorie du SSI et équipement d'alarme

Le Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'établissement est un SSI de catégorie A associé à un équipement d'alarme de type 1.

Un SSS délivre le signal d'alarme dans les zones accessibles au public.

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT

41. Positionnement des matériels centraux

L'ECS et le CMSI sont existants et non modifiés par l'opération.

42. Positionnement des matériels déportés

Les modules déportés seront installés dans les zones des DAS qu'ils desservent ou en volume technique protégé (VTP).

43. Volume technique protégé (VTP)

Un volume technique protégé (VTP) est un local ou un placard dont le volume est protégé d'un incendie extérieur de telle manière que les matériels qu'il contient puissent continuer à assurer leur service pendant un temps déterminé. Les niveaux et les conditions de protection sont généralement fixés par le texte d'application.
Un volume technique protégé (VTP) ne peut contenir que des matériels et des canalisations appartenant au SSI (système de sécurité incendie). Il est cependant admis que ce local possède les équipements nécessaires à l'exploitation de celui-ci (points d'éclairage par exemple).
Les volumes techniques protégés (VTP) doivent être facilement visitables afin de permettre les opérations de maintenance, d'entretien et de vérification.

44. Report d'alarme

Sans modification sur la présente opération.

5. GENERALITES SUR L'ORGANISATION ET LES ZONES

L'établissement sera divisé en zones de détection (ZD) et en zones de mise en sécurité (ZS).
Les ZD comprennent les ZDA (zones de détection automatiques) et les ZDM (zones de détection par déclencheurs manuels).
Les ZS comprennent les ZA (zones de diffusion d'alarme), les ZC (zones de compartimentage) et les ZF (zones de désenfumage).
Les différentes zones seront reliées par les relations suivantes :

$$ZDA \leq ZF \leq ZC \leq ZA$$
$$ZDM \leq ZA$$

« X ≤ Y » signifie « X est inclus dans Y ou lui est identique »

6. DEFINITION DES ZONES

61. Zones de diffusion d'alarme

L'établissement est constitué d'une seule zone d'alarme : ZA.

Le projet s'inscrit donc dans la zone d'alarme existante du Musée Vivant du Cheval.

A noter l'existence de la ZA 2 sur le même SSI, zone d'alarme qui couvre le Château d'Enghien (établissement tiers).

62. Zones de compartimentage

Sans modification sur l'opération.

63. Zones de désenfumage

Sans objet.

64. Zones de détection manuelle (ZDM) et automatique (ZDA)

Les zones de détection existantes ne sont pas modifiées, à l'exception de la ZDA 06 qui couvre actuellement les détecteurs sous gradins (détecteurs 012 et 014).

Cette numérotation de zone sera conservée et tous les détecteurs du projets seront donc placés dans la ZDA 06.

Il est à noter que l'ECS installé est de technologie adressable.

7. SCENARIOS DE MISE EN SECURITE

Les scénarios de mise en sécurité ne seront pas modifiés à l'occasion du présent projet, l'existant sera reconduit.

8. DESCRIPTION TECHNIQUE DU SSI

81. Constituants détaillés du SSI

811. Détecteurs d'incendie

Le niveau de surveillance par la détection automatique sera du type surveillance **partielle**, au sens de la norme NF S61-970 (paragraphe 5.2.2).

Les détecteurs d'incendie, appropriés aux risques, seront mis en place dans tous les locaux prévus par le présent projet (tous les locaux), à l'exception des cages d'escaliers et des sanitaires, conformément aux exigences de la norme NFS 61-970 en vigueur.
Les détecteurs d'incendie utilisés devront être conformes aux normes EN 54 et seront associatifs avec l'ECS existant.

Il s'agira de détecteurs ponctuels.

La détermination de l'implantation et du nombre d'appareils par volume à surveiller devront satisfaire aux exigences de la norme NF S61-970, en particulier il sera considéré pour l'étude, les valeurs du facteur de risque K définies ci-après :

- K = 1 pour les circulations horizontales communes, les bureaux ou assimilés
- K = 0,3 pour les locaux à sommeil
- K = 0,6 pour les autres locaux

Les détecteurs d'incendie devront comporter l'indication de la zone dont ils relèvent.

812. Indicateurs d'action déportés

Sans objet sur l'opération.

813. Déclencheurs manuels

Sans objet sur l'opération.
Aucun déclencheur manuel supplémentaire ne sera installé dans le cadre du projet.

814. Dispositifs actionnés de sécurité (DAS)

Sans objet sur l'opération.
A noter qu'il sera mis en place des clapets coupe-feu autocommandés sur les dispositifs de ventilation naturelle des locaux. Ces dispositifs resteront donc indépendants du SSI de l'établissement.

815. Alimentations de sécurité

8151. Alimentation des éléments centraux

Sans modification sur l'opération.

8152. Alimentation de sécurité électriques

Le cas échéant, les équipements d'alimentation en énergie de sécurité (EAES) électriques doivent être conformes à la norme NF EN 12101-10.
Les alimentations électriques de sécurité (AES) doivent être conformes à la norme NFS 61-940.
Les équipements d'alimentation électrique (EAE) doivent être conformes à la norme NF EN 54-4.

8153. Alimentations de sécurité pneumatiques

Sans objet sur l'opération.

816. Câblage

Lors de la réalisation de nouvelles installations filaires, le câblage de l'installation du SSI doit être physiquement séparé du câblage utilisé à d'autres fins. Les câbles de l'installation Incendie (courant faible) doivent être séparés des câbles de courant fort (que cela soit des câbles de l'ECS comme du CMSI).

De plus, les câbles SSI (hors alimentation) doivent être situés à une distance supérieure à 50 cm de tout éclairage fluorescent conformément au guide UTE C 15-900.

82. Fonction Évacuation

821. Diffuseurs sonores (DSAF), diffuseurs d'alarme générale sélective (DAGS) et/ou Système de Sonorisation de Sécurité (SSS)

Les locaux étant inaccessibles au public, il sera prévu, à l'intérieur des deux zones de locaux, des diffuseurs sonores classiques raccordés sur l'UGA de la ZA 1.

Tous les diffuseurs sonores d'alarme feu (DSAF) mis en œuvre devront être conformes à la norme NF EN 54-3 et être associatifs avec le CMSI existant.

Les DSAF diffuseront un son conforme à la norme NFS 32-001. Ils seront installés de manière à garantir l'audibilité du signal sonore d'évacuation en tout point de la zone de travaux.
Sur ce point, notamment, l'entreprise installatrice des diffuseurs sonores a une obligation de résultat.

822. Diffuseurs lumineux (DVAF ou DL)

Sans objet sur l'opération.

823. Verrouillage d'issues de secours

Sans objet sur l'opération.
Il ne sera donc pas prévu le raccordement des dispositifs de contrôles d'accès qui seront installés sur l'opération.

824. Arrêts techniques commandés de la fonction évacuation

Sans modification.
Les arrêts techniques existants associés à la ZA 1 seront maintenus.

83. Fonction Compartimentage

Sans modification sur l'opération.

84. Fonction Désenfumage

Sans objet.

85. Ensembles indépendants du SSI

Sans modification sur l'opération.

86. Dispositifs adaptateurs de commande (DAC)

Sans modification sur l'opération.

87. Systèmes de détecteurs autonomes déclencheurs (SDAD)

Sans objet.

9. FONCTIONNALITES DE L'UAE

Sans objet.

10. CONCEPTION DE LA FACE AVANT US - UCMC

Sans modification sur l'opération.

11. PROCEDURE DE RECEPTION TECHNIQUE DU SSI

111. Participants

Toutes les entreprises concernées par le SSI seront tenues de participer à tous les essais et à la réception technique du SSI.

112. Généralités

Les matériels non couverts par les normes ou non homologués devront faire l'objet d'un certificat d'association annexé au certificat d'homologation du matériel avec lequel ils seront utilisés.

La ou les entreprises qui réalisent l'installation et la mise en service du système de détection incendie (SDI) doivent être qualifiées dans ce domaine. Cette ou ces entreprises qui auront participé à la réalisation du SSI assureront, notamment, les prestations suivantes :

- Fourniture des éléments nécessaires à l'établissement du dossier d'identité SSI et du PV de réception technique (cf. chapitre « documents à fournir par les entreprises ») ;
- Vérification exhaustive de la mise en œuvre des matériels ;
- Essais exhaustifs de bon fonctionnement ;
- Mise en service ;
- Prise en charge des obligations et frais nécessaires aux vérifications et essais des installations par eux-mêmes, par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le contrôleur technique et le coordinateur SSI ;
- Formation des utilisateurs ;
- Fourniture de propositions de contrat d'entretien.

Conformément aux § 5.3.2.3.1 de la norme NF S 61-931 de février 2014, les vérifications et essais objets de la réception technique du coordinateur SSI ne pourront être effectués que quand toutes les entreprises auront exécuté leurs autocontrôles et que le dossier d'identité SSI sera complet.

Les autocontrôles de l'installateur concerné comprendront notamment les essais des énergies de sécurité.

Les vérifications et essais de tous les installateurs seront collationnés dans des documents signés par les entreprises et remis au coordinateur SSI préalablement à la visite de réception technique.

La fourniture des matériels, appareils de vérification et de sécurité, dispositifs de communication (talkie-walkie, interphones), combustibles, alimentations pneumatiques de sécurité, textes de référence et personnels nécessaires pour exécuter les essais de réception de l'installation dans de bonnes conditions restent à la charge des entreprises suivant toutes procédures que le coordinateur SSI, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre jugeront utiles.

113. Procédure

Les essais de bon fonctionnement par sondage effectués sous la direction du coordinateur SSI seront réalisés selon la procédure d'essais ci-dessous.

<u>Équipement de contrôle et de signalisation (ECS) :</u>

- Vérification de l'absence de signalisations de défaut

La suite des essais s'effectue sur EAE (secteur coupé).

<u>Centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI) :</u>

- Vérification de l'absence de signalisations de défaut

La suite des essais s'effectue sur AES ou EAES (secteur coupé).

Par zone de diffusion d'alarme (ZA) :

- Vérification de l'audibilité de l'alarme générale sonore en tout point de la zone de chantier
- Passage en veille restreinte
- Réarmement complet

Détection automatique :

- Débrochage d'un détecteur d'incendie : vérification de la bonne signalisation du défaut
- Réalisation d'un court-circuit : vérification de la bonne signalisation du défaut

Par zone de détection automatique (ZDA) :

- Déclenchement d'un détecteur d'incendie : vérification de la bonne réalisation et de la bonne signalisation du scénario, y compris des arrêts techniques associées aux fonctions de mise en sécurité
- Réarmement complet

Réarmement final et général :

- ECS et CMSI : remise du secteur
- Vérification du retour en position normale de signalisation des AES et EAES
- Réarmement de l'ECS, du CMSI et de tous les DAS et DCT
- Remise de l'UGA en veille (retrait du mode veille restreinte)

Le Coordinateur SSI établira le procès-verbal de réception technique du SSI.

12. FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel d'exploitation devra être formé à l'utilisation du SSI.

Cette formation portera notamment sur les points suivants :

- Culture générale réglementaire.
- Connaissance des différentes fonctions du système de sécurité incendie.
- Signification des signalisations et des commandes du SSI.
- Manipulation des équipements :
 - Détection incendie
 - Alarme d'évacuation
 - Compartimentage
 - Désenfumage
 - Gestion des issues de secours
- Connaissance des scénarios.
- Exploitation, et notamment réarmement, des différents matériels du SSI (déclencheurs manuels, DAS, etc.).

Cette formation devra permettre au personnel d'avoir les bonnes réactions pour optimiser la gestion de l'installation de sécurité incendie.

La réalité de cette formation devra être attestée par une attestation de formation jointe au dossier d'identité du SSI. Cette attestation devra notamment mentionner les noms et qualités des personnels présents.

13. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ENTREPRISES

Afin de permettre la vérification de la conformité des matériels et de leur mise en œuvre et afin de permettre l'établissement en bonne et due forme du dossier d'identité SSI selon le § 14 de la norme NF S 61-932, les documents indiqués ci-après sont à fournir au coordinateur SSI. Ils sont à fournir selon l'échéancier défini par les codes suivants dans le tableau ci-après :

- E1 : Pendant la période de préparation de chantier (conformément à l'article GE 2, § 2 et aux impératifs de chantier) au plus tard 1 mois avant commande des matériels concernés
- E2 : Dès que le document définitif peut être fourni et au plus tard 15 jours avant la visite de réception technique du coordinateur SSI (conformément à la norme NF S 61-932)
- E3 : Dès que le document définitif peut être fourni et au plus tard 5 jours avant la visite de la commission de sécurité **(conformément à l'article MS 75)**

Nota : Il est fortement conseillé aux entreprises de fournir les documents demandés pour validation (ou pour le dossier d'identité) au plus tôt afin que les éventuels avis défavorables sur ceux-ci ne retardent pas le chantier.

Ces documents sont à fournir dans le nombre et la forme d'exemplaire suivant :

- Pour validation et pour le dossier d'identité SSI : 1 exemplaire papier

Nota : il va de soi que les documents validés qui sont rendus caducs suite à des modifications de chantier sont à transmettre modifiés pour nouvelle validation et que les documents fournis pour le dossier d'identité SSI doivent correspondre aux ouvrages tels que réalisés.

Concerne	Documents	Échéance pour validation	Échéance pour le DI SSI
Entreprises concernées	La liste des plans et schémas fournis au coordinateur SSI	E1	E2
Entreprises concernées	Liste prévisionnelle des matériels qui seront mis en œuvre (désignations et quantités par type d'éléments (DAI, DM, CCF, portes, etc.)	E1	
Entreprise concernée	Plans de récolement détection précisant la localisation des : - matériels centraux et déportés ; - tableaux répétiteurs et faces avant déportées ; - des détecteurs automatiques d'incendie (DAI) ; - des déclencheurs manuels (DM) ; - des orifices de prélèvement ; - des indicateurs d'action externes (IA) ; - des systèmes détecteurs autonomes déclencheurs (SDAD) ; - alimentations. Ces plans de localisation doivent intégrer les liaisons de principe du SDI avec leurs caractéristiques (classés Cca-s2, d2, a2 ou CR1, etc.)	E1	E2
Entreprise concernée	Plans de récolement SMSI précisant la localisation et l'identification des : - matériels centraux et déportés ; - tableaux répétiteurs et faces avant déportées ; - dispositifs de commande ; - dispositifs commandés terminaux (DCT) ; - éléments avec contrôle de position non télécommandés ; - organes de réarmement ; - alimentations. Ces plans de localisation doivent intégrer les liaisons de principe du SMSI avec leurs caractéristiques (classés Cca-s2, d2, a2 ou CR1, etc.)	E1	E2
Entreprise concernée	Diffuseurs sonores d'alarme feu : - Certificat NF-SSI Composant - Documentation technique	E1	E2

Entreprise concernée	Pour chaque type de détecteur incendie : - Certificat NF-SSI Composant - Compatibilité avec l'ECS - Fiche technique constructeur	E1	E2
Entreprises concernées	Liste définitive des matériels installés : désignations et quantités par type d'éléments (DAI, DM, CCF, portes, etc.)		E2
Entreprise concernée	L'attestation d'autocontrôles de l'installateur		E2
Entreprise concernée	Schémas unifilaires du SSI installé : - Synoptique général SSI ; - Synoptique SDI intégrant les liaisons d'alimentation issues des EAE/AES/EAES ; - Synoptique SMSI intégrant les liaisons d'alimentation issues des EAE/AES/EAES.		E2
Entreprise concernée	Listing de programmation ECS		E3
Entreprise concernée	Document preuve, après travaux, de l'adéquation entre la capacité des EAE/EAES/AES et l'autonomie exigée (justificatif des relevés de consommations et de puissance par rapport au bilan de puissances théoriques)		E3

14. CORRELATION ENTRE ZD ET ZS

Corrélation entre zones																				
Bâtiment : MUSEE DU CHEVAL_DOME / Version : CCF_01 / Date : 02/06/2026																				
	Zones de détection	**Zones de mise en sécurité**																		
		Zone de désenfumage									**Zone de compartimentage**					**Zone d'alarme**				
Niveau	**N° de Zone ZDA ZDM**	**N° de zone ZF**	**Blocage**	**Volets pour conduits**	**Ouvrants**	**Exutoires**	**Coffrets de relayage**	**Volets de transfert**	**N° AT**	**N° de zone ZC**	**Clapets**	**Portes/ Clapets de limite de zone**	**Portes à FA Écran de cantonnement mobile**	**N°AT**	**N° de zone ZA**	**Diffusion signal sonore**	**Gestion des IS**	**N°AT**	**N° OBS**	
			O/N	**Normes NFS**					**(Arrêt CTA)**		**Normes NFS**			**(Non Arrêt Asc)**		**T-I / GN-GS**	**Fiche XIV**	**(Arrêt prog en cours, Rem Lum, Diffusion Me)**		
				61-937-10	**61-937-6/7/8**	**61-937-7**	**61-937-9**	**61-937-11**			**61-937-5**	**/**	**61-937-2/3/4/12**							
RDC	ZDA 06									ZC 1			X		ZA 1	T / GN		AT ZA 1	1	

15. EXIGENCES CMSI / UGA

Exigences CMSI / UGA								
Bâtiment : MUSEE DU CHEVAL_DOME / Version : CCF_01 / Date : 02/06/2026								
UGA	**ZA**	**Nature DCT (DSAF, SSS)**	**Mode de télécommande**		**Élément déporté du CMSI**		**Liaisons DCT**	**N° OBS**
			Contact auxiliaire	**Émission**	**VT (CR1 ou FO)**	**MD en VTP ?**		
1	ZA 1	DSAF		X	CR 1	Dans zone	CR 1 (S)	
		DVAF		X	CR 1	Dans zone	CR 1 (S)	
		SSS		X	CR 1	Dans zone	CR 1 (S)	

16. DEFINITION DES ARRETS TECHNIQUES ET REPORT DES OBSERVATIONS

Arrêts techniques et observations	
Bâtiment : MUSEE DU CHEVAL_DOME / Version : CCF_01 / Date : 02/06/2026	
Définition des arrêts techniques (AT)	
N° AT	Descriptif
AT 1	Arrêts techniques existants liés à la ZA 1 (Remise en lumière, arrêt sonorisation, etc.)
Récapitulatif des observations du cahier des charges fonctionnel	
N° OBS	Descriptif
1	Alarme Générale Sonore avec temporisation de 5 minutes